

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/285 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES REGIONS DE FRANCE - 2^{ème} COLLEGE REPRESENTATIF DES DIFFERENTES SENSIBILITES POLITIQUES

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-quatre novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme SANTUCCI Anne-Laure
M. BARTOLI Paul-Marie à Mme ORSONI Delphine
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
M. PARIGI Paulu Santu à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
M. TATTI François à M. CHAUBON Pierre

ETAIENT ABSENTES : Mmes

MURATI-CHINESI Karine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, V^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 52,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE M. Camille de ROCCA SERRA pour siéger à l'Assemblée Générale des Régions de France - 2^{ème} collège représentatif des différentes sensibilités politiques.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 novembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI